



Ville de
Kingersheim

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire

La séance en présence du public est ouverte à 18h30

Pour les points 1 à 2

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, OUROUH Nabil, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, LARGER Philippe, conseillers municipaux

Absent non excusé : HACHEM Fadi

Ont donné procuration :

MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
ACHA Giulia a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
ROTH Laurent a donné procuration à LARGER Philippe
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Michel Rimbart, DGS par intérim

Pour les points 3 à 9

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, OUROUH Nabil, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
ACHA Giulia a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
ROTH Laurent a donné procuration à LARGER Philippe
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Michel Rimbart, DGS par intérim

Assistaient également

1 représentant de la presse
2 collaborateurs
4 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022

MARCHES PUBLICS

2. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022

FINANCES

3. Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 – débat sur la politique générale de la commune

DEVELOPPEMENT DURABLE

4. Incorporation de voirie dans le domaine public

SERVICES TECHNIQUES

5. Rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM

ENFANCE ET SPORTS

6. Petits déjeuners à l'école – mise en place du dispositif

SOLIDARITES

7. Accompagnement social voie médiane : avenant de prolongation à la convention AVDL

RESSOURCES HUMAINES

8. Tableau des effectifs
9. Mutuelle santé des agents : participation de l'employeur

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire

AFFAIRES GÉNÉRALES	4
<i>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022</i>	<i>4</i>
MARCHES PUBLICS	4
<i>2. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022</i>	<i>4</i>
FINANCES.....	6
<i>3. Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 – débat sur la politique générale de la commune</i>	<i>6</i>
DEVELOPPEMENT DURABLE	15
<i>4. Incorporation de voirie dans le domaine public</i>	<i>15</i>
SERVICES TECHNIQUES	16
<i>5. Rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM</i>	<i>16</i>
ENFANCE ET SPORT	18
<i>6. Petits-déjeuners à l'école - mise en place du dispositif</i>	<i>18</i>
SOLIDARITES.....	21
<i>7. Accompagnement social voie médiane : avenant de prolongation à la convention AVDL</i>	<i>21</i>
RESSOURCES HUMAINES	24
<i>8. Tableau des effectifs</i>	<i>24</i>
<i>9. Mutuelle santé des agents : participation de l'employeur</i>	<i>25</i>
DIVERS.....	27
<i>10. Rapports de la municipalité</i>	<i>27</i>
<i>11. Divers et communications</i>	<i>27</i>

(La séance est ouverte à 18 heures 34 par Monsieur le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE.- Je vous propose de démarrer, car il est 18 heures 34.

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie de votre présence et de votre participation ; je laisse les derniers collègues arriver, mais j'ouvre néanmoins cette séance.

Je propose que Jean-Michel Rimbert nous fasse l'appel des présents pour ce Conseil municipal

(Il est procédé à l'appel par Monsieur Jean-Michel Rimbert)

M. LE MAIRE.- Je vous propose de démarrer. Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous redonne par acquit de conscience les **dates prévisionnelles des prochains Conseils municipaux du premier semestre**, mais je sais que vous les avez.

→ Au mois de mars, le Conseil se tiendra exceptionnellement un mardi et non le mercredi, il s'agira donc du **mardi 14 mars**.

→ Ensuite, **le mercredi 24 mai et le mercredi 28 juin**.

Je précise aussi pour les collègues du Conseil municipal que nous serons en Commission **le mercredi 8 février, le mercredi 3 mai et le mercredi 7 juin**.

Ce sont des dates que normalement vous aviez, mais je préférerais vous les redonner. Merci beaucoup.

Il n'y a pas d'information particulière en amont de ce Conseil. Nous vous donnerons en fin de Conseil les informations qui vont bien ; entre autres, Dorothée vous rappellera que Momix va démarrer à partir de demain, car je vois la sortie des programmes.

Une petite pensée particulière pour notre ami Jacques Cuny, pour celles et ceux de l'ancienne mandature qui le connaissaient, il a perdu son épouse il y a maintenant une dizaine de jours de manière brutale.

Nous pouvons maintenant rentrer dans le Conseil municipal.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022

M. LE MAIRE.- Je voudrais savoir s'il y a parmi vous des remarques particulières sur ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Donc, je vous propose de l'adopter. Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

MARCHES PUBLICS

2. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 2 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT, passés du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT passés au second semestre 2022.

En effet, le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Aussi, le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1er juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

M. BROMBACHER.- Il n'y a pas de vote sur cette délibération.

Vous êtes juste invités à prendre connaissance de la liste. Je ne vais pas vous faire l'affront de lire l'ensemble des lignes. Si vous avez des questions, nous vous y répondrons. Donc, avez-vous des questions concernant ces lignes ?

M. HEYER.- J'avais des questions sur les audits énergétiques des 12 sites et j'imagine la licence...

M. LE MAIRE.- Oui, c'est lié. Le décret tertiaire qui s'applique aux bâtiments de plus de 1 000 m² fait que nous devons réaliser un audit énergétique (N'est-ce pas Jean-Michel) et un outil est associé.

M. HEYER.- Avons-nous des résultats dès à présent ?

M. LE MAIRE.- Jean-Michel ?

M. RIMBERT.- La première année, c'est la consommation qui est déclarée au niveau du site OPERAT. Donc, la société que nous avons missionnée a fait cette déclaration avant le 31 décembre. Il n'y a pas de résultat en soi. Simplement, la déclaration a été faite.

M. HEYER.- Il faut juste indiquer quelle est la consommation des différents bâtiments.

M. RIMBERT.- Si vous le souhaitez, nous vous communiquerons cela. En fait, c'est la déclaration des consommations des dix dernières années avec le choix de l'année de référence qui est optimisée de façon à avoir le meilleur résultat possible dans le meilleur délai.

M. HEYER.- Pouvez-vous nous communiquer les contraintes légales qui sont accrochées à toute cette réglementation en termes d'amélioration de la consommation et qui s'appliquent aux collectivités ?

M. RIMBERT.- En 2030, il faut avoir baissé la consommation de 40 % sur tous les bâtiments de plus de 1 000 m² par rapport à l'année de référence. Forcément, nous avons essayé de choisir l'année qui était la plus pertinente pour nous, pour tenir compte notamment des efforts qui ont déjà été faits. Si nous prenons l'état en 2021, forcément, il sera d'autant plus difficile de descendre de 40 % par rapport à cette consommation. Et c'est tout le travail réalisé par la société en question qui va nous suivre dans les années à venir.

M. LE MAIRE.- N'hésitez pas, de nombreuses informations existent sur Internet sur ce sujet des décrets tertiaires. Je vous propose, lors d'une Commission, de faire le point sur ce sujet directement. C'est le plus simple. Ce sera bien, car vous pourrez ainsi transmettre les informations sur cette réglementation qui s'applique à tous nos bâtiments.

Avez-vous d'autres questions ? Monsieur Larger.

M. LARGER.- Concernant la fourniture et l'installation de caméras de vidéoprotection, des subventions ont-elles été demandées ou allouées ?

M. LE MAIRE.- Oui, je crois même que nous en avons porté en Conseil municipal.

M. BRETZNER.- Pour la subvention, je crois qu'elle est de 20 000 €.

M. LE MAIRE.- Oui, pour la Région Grand Est, et je crois qu'elle a été acceptée.

M. BRETZNER.- Oui, tout à fait.

M. LARGER.- Je voudrais des renseignements sur le vélocargo V2 Bafang, connaître son utilité. Pourrions-nous en savoir un peu plus. À quoi va-t-il être utilisé ?

M. ROLLIN.- Le vélocargo fait partie d'un ensemble d'achats qui avait été prévu par le CoPil Vélo. Les achats ont été réduits, mais celui-ci bénéficiait de 50 % d'aide pour l'achat. L'idée est que ce vélo soit utilisé par les habitants mais, pour l'instant, il faudra peut-être passer une délibération (je ne sais pas comment cela va fonctionner) pour le mettre à disposition des habitants. Aujourd'hui, ce sont plutôt les

personnes qui font partie du CoPil Vélo, Co Tech ou Comité Vélo qui, à certains moments l'utilisent pour diverses activités et transport de matériel.

L'utilité, à terme, est celle-là. Il permet de charger du matériel, si j'ai bien compris. C'est un « deux roues ».

M. LARGER.- Mais, y a-t-il une remorque ?

M. ROLLIN.- Oui, il y a une remorque.

M. LARGER.- Est-il électrique ?

M. WALD.- Il s'agit effectivement d'un vélo à assistance électrique et en complément de ce qui existe, nous avons aussi à l'époque acheté des remorques pour transporter des objets. L'idée est de continuer de plus en plus à utiliser ces moyens de transport.

Nous l'avons utilisé pour la distribution des colis lors du Covid. Nous avons d'autres idées à son sujet.

M. HEYER.- Une petite question complémentaire : dans quel contexte pourrait-il être utilisé par les habitants ?

M. WALD.- Nous avons évoqué lors du dernier Co Tech il y a une quinzaine de jours des ateliers de fabrication de remorques pour les habitants pour aller aux déchetteries par exemple, sans utiliser les voitures ou bien pour faire des courses, il s'agit d'inciter les habitants à de plus en plus utiliser ce moyen de locomotion. C'est un peu un objet de démonstration pour faire une sorte de promotion de ce mode de transport.

M. LE MAIRE.- Cela rentre dans un parc global sur lequel la Ville a investi avec différents supports qui ont été pour la plupart financés par des subventionnements. L'idée serait que ce pool soit le plus mis à disposition de la population pour toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir cela. Aujourd'hui, si on vous met entre les mains un vélocargo, du jour au lendemain, vous ne pouvez pas l'utiliser ainsi. L'idée est de pouvoir aider les personnes afin de les sensibiliser à des outils qu'elles n'ont pas forcément l'habitude de prendre. Ce sera complètement ouvert. En effet, le Comité de Pilotage sur la place du vélo dans la Ville travaille sur ce sujet.

M. WALD.- Nous avons justement profité du dispositif gouvernemental « à vélo 1 » et « à vélo 2 » pour nous équiper et suivre cela.

M. WINCKELMULLER.- Ce véhicule sert plus d'exemple et d'essai, mais il peut aussi servir à nos services techniques. Par exemple, un menuisier qui a quelque chose à réparer dans une école, prend juste sa caisse à outils et utilise le vélocargo.

Le problème vient du fait qu'aujourd'hui personne ne sait l'utiliser et ne sait comme il marche. Ce n'est pas une location, mais c'est plus une incitation à utiliser cet outil. Je vois très bien les artisans, quand ils n'ont pas de choses volumineuses à transporter, prendre ce vélocargo pour aller mettre trois vis à l'école.

C'est plus à titre d'exemple, il faut que tous prennent l'habitude de cet autre moyen de locomotion. Sur une commune comme Kingersheim, c'est tout à fait possible car il n'y a pas 50 kilomètres à parcourir. C'est plus une incitation et un exemple à donner.

M. LE MAIRE.- Merci. Si vous n'avez pas d'autre point, il s'agissait de prendre connaissance de cette information sur les achats, comme nous le faisons à chaque fois.

Il n'y a pas de vote. Merci beaucoup pour ce point.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

FINANCES

3. Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 – débat sur la politique générale de la commune

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 3 présenté :

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de l'année 2023, au vu du document d'orientation budgétaire remis.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'année.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ainsi que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ont créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, concernant notamment la forme et le contenu du débat.

Ainsi, le rapport présenté par le Maire au Conseil municipal porte sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de rentrer dans le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 qui nous permet d'échanger sur les orientations budgétaires et de construire le budget que nous voterons en mars, car le budget final et précis sera voté en mars.

Nous avons déjà eu un échange en Commission réunie et je sais que Christian va essayer de ne pas faire des répétitions de ce que nous avons déjà partagé. Mais c'est un point de construction avec les éléments obligatoires qui se trouvent à l'intérieur de ce rapport.

M. BROMBACHER.- Comme disait Monsieur le Maire, je ne vais pas rentrer dans les détails, car ce document vous a été adressé voici à peu près une semaine. Il a été vu dans sa globalité en Commission réunie du 18 janvier.

Je souhaite juste vous rappeler le timing du calendrier budgétaire. Vous avez les dates, des différents Conseils municipaux et des votes qui s'ensuivent.

Ce débat d'orientation budgétaire, vous le savez, est une obligation avec un débat et un vote. La particularité du budget 2023 est qu'en raison du transfert des compétences eau, il n'y aura pas de Budget Eau, car il est géré maintenant par m2A. Et nous avons également un certain nombre d'incertitudes, vous le savez, nous nous situons un peu tôt dans le timing et aujourd'hui, de nombreux éléments nous manquent, notamment liés aux dotations de l'État et autres, et tout particulièrement en raison de la crise énergétique qui nous frappe aujourd'hui ; nous ne connaissons pas les tarifs. Donc, nous vous l'expliquerons un peu plus lors d'une prochaine présentation.

• Concernant **l'évolution des dépenses de la collectivité**, elles sont principalement liées à la hausse mécanique des charges, les charges générales, par exemple, en 2022 se montent à plus 200 000 € et elles comprennent surtout aussi des frais d'entretien, des outils de travail, de l'informatique (des montants de subventions sont prévus, mais ce ne sont pas forcément celles qu'il faut) et donc, les frais financiers.

Je rappelle un point important : entre 2014 et 2021, nous avons divisé les frais financiers par 2, en passant de 734 000 € par an à 343 000 €, ce qui n'est pas mal.

Même s'ils orientent plus ou moins l'évolution de l'ensemble des charges, je voudrais juste faire un petit rappel : en 2022, nous étions à plus 300 000 € pour les frais de personnel, sachant que ce sont des mesures essentiellement prises par l'État.

Concernant **les charges à caractère général**, vous le voyez sur le tableau à côté, nous constatons que Kingersheim est à 918 000 €, alors que les communes de même grandeur sont à 1 213 000 €. Ce qui veut dire que nous sommes au-dessous des autres d'environ 25 %, même si l'évolution cumulée des charges générales est en diminution de 72 000 € entre 2014 et 2021.

Concernant **les consommations énergétiques**, sur ce point, je donne la parole à Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Christian, rapidement, nous l'avons dit en Commission réunie, mais nous vous le reprecisons, vous voyez sur le graphe les consommations en KW/h et en litres pour électricité, gaz, carburant et eau. Vous voyez que la courbe du haut est celle du gaz, et vous notez que jusqu'à l'approche

de la période Covid, les consommations de gaz étaient à peu près maîtrisées, voire diminuaient. Ensuite, nous avons eu l'effet reprise en 2021 qui a remonté cette consommation, et vous voyez que nous sommes redescendus à nouveau en 2022. Ceci est dû à l'impact de la baisse des températures depuis l'automne dernier dans les salles et équipements communaux et à la fermeture des salles au mois de décembre qui nous permet de visualiser que quand nous faisons un effort massif sur une période bien précise, l'effet est important sur les consommations.

Concernant l'électricité, la courbe en bleu, nous avons eu une diminution avec l'effet passage aux Leds qui fait qu'aujourd'hui nous sommes sur un trait à peu près plat, c'est-à-dire des consommations maîtrisées et sur lesquelles nous essaierons encore de descendre un tout petit peu en termes de consommation, puisque nous avons encore diminué la puissance de l'éclairage public, mais nous ne descendrons peut-être pas forcément plus bas. L'inconvénient c'est que malgré tout, dès qu'il y a un changement du prix unitaire des énergies, c'est le graphe du dessous, tout de suite, nous constatons, malgré les économies que nous pouvons faire, qu'une augmentation systématique des consommations apparaît.

En rouge, vous avez la courbe du gaz qui était maîtrisée et correspondait à ce que nous avons pu avoir en termes de consommation jusqu'en 2022. Mais nous n'avons plus de contrat de gaz sur trois ans, comme c'était le cas précédemment, et par conséquent, nous allons, en raison de l'absence de contrat pendant une période qui va être la période de l'hiver, le premier trimestre, payer le gaz au mois par mois, voire au jour le jour, au spot comme on dit. Et là, nous sommes sur des montants très importants car la facture que nous allons payer au mois de janvier se monte à 200 € le MW/h pour la période qui correspond au prix où il était au mois de décembre, alors que deux ans avant sur le contrat précédent, il était à 15 € le MW/h. C'est vraiment énorme.

En février, cela devrait redescendre un peu car le spot de janvier devrait être nettement inférieur et nous allons payer en février le prix du mois de janvier et ainsi de suite.

L'Agglomération va essayer de repasser un contrat avec les énergéticiens d'ici la sortie de l'hiver, la fin du premier trimestre, puisque la difficulté venait du fait que non seulement nous n'avions plus de contrat au 31 décembre, les prix étaient affolants, mais, qu'en plus de cela, les énergéticiens ne voulaient plus s'engager sur 1 an, 2 ans ou 3 ans. Nous allons attendre que la situation se calme pour avoir un nouveau contrat.

La courbe en rouge va remonter de façon très certainement impressionnante et nous ne connaissons pas trop le montant.

Sur l'électricité, l'évolution vient du fait que le contrat d'électricité a été renouvelé il y a un an et à ce moment-là, malheureusement c'était la période entre 2021 et 2022. Les frais d'électricité ont augmenté et donc, nous avons une augmentation un peu plus importante liée au prix unitaire, qui va se stabiliser ; mais ces contrats, même s'ils sont fixés sur deux ou trois ans, comportent des clauses de renégociations annuelles et la réindexation fait augmenter le prix.

Notre difficulté aujourd'hui est de pouvoir estimer ce que cela va nous coûter réellement sur l'année. Nous pensons que dans la situation la moins défavorable, nous devrions nous situer aux environs de 600 000 € et si les prix se confirment de façon très défavorable, nous pouvons aller jusqu'à 1 M€. Nous verrons. D'où les efforts importants que nous demandons à tout le monde. En ce moment, nous avons mené un gros coup de boost au mois de décembre et nous allons remettre un gros coup de boost en février pendant les vacances ; cela devrait nous permettre de passer l'hiver à peu près correctement (vous le voyez sur les effets de consommation) et d'éviter de consommer trop nos marges de manœuvre, parce que nous n'avons pas, comme le dit Christian, d'information pour l'instant sur la partie compensation éventuelle de l'État et c'est un vrai souci.

Cette page avec ces deux graphiques vous explique, je pense, assez clairement quel est l'effet sur les volumes et l'effet sur le prix à payer.

M. BROMBACHER.- Merci.

Les charges de personnel sont contenues grâce à une politique rigoureuse des remplacements de personnel et de recrutements. Vous le voyez aussi sur le graphique, sur le côté droit. Pour Kingersheim, c'est 497 €, quand les communes comparables sont à 672 €, soit quand même pratiquement 20 % de plus. Je tiens à signaler que tous les chiffres s'arrêtent à 2021, car les chiffres 2022 ne sont pas encore clôturés, sachant que pour 2021, la masse salariale était de 6,74 M€ et avec une augmentation entre 2014 et 2021 de pratiquement 531 000 €, représentant à peu près 50 à 60 % de la totalité des charges en général.

Je laisse la parole à Monsieur le Maire pour qu'il vous parle des effectifs.

M. LE MAIRE.- Rapidement, Christian, vous avez vu les tableaux, notre masse salariale est maîtrisée. Nous sommes à 152 permanents qui correspondent à 138 effectifs temps plein. Il y a trois ou quatre ans, nous étions presque à 160. Nous ne le sommes plus maintenant. C'est l'effet départ en retraite avec des non-renouvellements de postes plus particulièrement et quelques réorganisations.

Vous avez le détail après des dépenses de personnel en montant sur l'année 2022 et la répartition du personnel géré par le service RH entre les différents autres types de contrat.

Donc, une masse salariale de 150 personnes à peu près qui est confirmée, si vous prenez la diapositive suivante, en entrée de 2023. Nous arrivons pile à 150 agents au 1^{er} janvier avec une répartition prédominante en catégorie C, (124 personnes) et c'est normal, la catégorie B dans laquelle il y a très souvent l'encadrement, les chefs de groupe, comporte 16 personnes et la catégorie A comprend 10 personnes, un emploi fonctionnel et un emploi contractuel.

Sur les 124 catégories C, 36 personnes sont à temps non complet.

Il y a encore dans les emplois aidés un CAE et vous avez la répartition hommes-femmes en 2022 et 2023. Vous voyez que la présence féminine est plus importante que la présence masculine dans notre collectivité.

M. BROMBACHER.-

- Concernant **les recettes de fonctionnement**, ce sont des recettes très modestes, puisque lorsque nous nous comparons aux communes comparables, quand elles sont à 938 pour Kingersheim, pour les autres communes, elles sont à 1 357, soit pratiquement 31 % de différence.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des produits des impôts locaux qui représentent 6,7 M€ en 2021, soit 55 % des recettes totales de la collectivité.

En 2023, nous serons à 100 % d'exonération de la taxe d'habitation, les 20 % qui restaient encore vont s'arrêter en 2023, sachant que la compensation se fait sur la base de 2017, même si nous appliquons un coefficient correcteur qui est défini, nous avons quand même une perte de la dynamique fiscale, en sachant aussi que, bien entendu, la compensation ne remplace pas la totalité ; là aussi, nous en aurons un peu moins.

- Concernant **les dotations de l'État**, nous en parlons souvent, elles sont inférieures aussi, quand elles sont à 61 € par habitant à Kingersheim, pour les autres communes comparables, elles sont à 174 €. L'écart s'est amplifié dans le courant des années. Nous le verrons dans un prochain tableau, sachant aussi que les dotations sur cette période qui sont en diminution depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui, représentent quand même une baisse cumulée pratiquement de 6 M€ sur l'ensemble, soit pratiquement 600 000 à 700 000 € de moins par an. Vous le voyez sur le graphique en bas, les barres en brun représentent la perte que nous avons subie depuis 2013.

- Concernant **les résultats de gestion**, je laisse la parole à Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Concernant les résultats de gestion, vous voyez les équilibres financiers. L'élément positif est que nous avons une CAF brute qui est bonne. En effet, un ratio dans les finances publiques dit qu'au-dessous de 11 % des recettes de fonctionnement une CAF brute n'est pas bonne, donc nous sommes au-dessus. C'est très bien. Mais malheureusement, nous sommes encore trop limités en recettes pour dégager assez pour avoir une CAF nette qui ne soit pas trop fragile, avec différents éléments qui mettent en difficultés nos budgets. Par exemple, nous étions contributeurs à ce que l'on appelle le FPIC, le Fonds de Péréquation Intercommunale, et en raison de la baisse de plusieurs recettes, nous devons continuer à surveiller nos résultats de gestion entre nos recettes et nos dépenses. Ce qui fait que nous devons poursuivre nos efforts sur le sujet. C'est un peu le caillou dans la chaussure qui est le nôtre, car nous n'avons pas forcément la facilité de passer les événements comme celui que nous connaissons par exemple. Des collectivités qui ont un peu plus de souplesse dans leurs résultats peuvent encaisser le surcoût énergétique que nous connaissons actuellement. Pour d'autres, c'est un peu plus compliqué, même si, je peux vous le dire, nous ne sommes pas la seule collectivité connaissant cette difficulté de CAF nette depuis 2013. Vous voyez que c'est vraiment la baisse des dotations de l'État qui nous a plombés et qui a été le gros coup dur.

Voilà ce que je peux dire.

M. BROMBACHER.-

• Concernant **les dépenses d'investissement**, un petit rappel : entre 2014 et 2019, nous avons quand même investi pratiquement 10 M€, c'est-à-dire 1,6 M€ par an. 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les élections municipales. Mais malgré tout, nous avons quand même investi 1,5 M€.

Les années 2021 et 2022 ont vu le lancement d'un certain nombre de projets structurants comme le périscolaire du Centre qui a été financé majoritairement par m2A, la rénovation de la Maison Bleue et la création de la Maison des Préventions pour un montant de 1,5 M€.

À tout cela s'ajoute pratiquement 1 M€ d'investissements courants.

• Concernant **l'endettement**, nous voyons que l'encours de la dette depuis 2012 a quand même diminué de 34 %, c'est-à-dire un en-cours cumulé de plus de 6 M€ depuis 2012. Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle est accompagnée d'une diminution des charges financières qui ont été divisées par 2 depuis 2014. Depuis 2018, la capacité de désendettement de la Commune se situe à environ 7,5 ans. Nous étions à 12 ans les 4 premières années. Donc, nous nous désendettions malgré les investissements réalisés.

• Concernant **le suivi de la dette**, les emprunts de la Ville sont tous à taux fixe avec un taux moyen de 2,66 % et une durée résiduelle de 6,48 %.

Un emprunt a été souscrit en 2022 avec un versement échelonné jusqu'en septembre 2023, sachant que nous avons sollicité cet emprunt pour avoir encore un taux correct ; en effet, les taux actuellement sont en augmentation, nous avons réussi à avoir un emprunt à 2,7 % sur 15 ans. À ce jour, il n'a pas été débloqué. Nous avons jusqu'en septembre 2023 pour le débloquent. C'était plus un emprunt de sécurité pour avoir un taux favorable, car les taux aujourd'hui sont à plus de 3 %.

• Concernant la **Loi de Finances**, Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. LE MAIRE.- Oui, je ne dirai pas grand-chose de plus, je ne vais pas vous lire tout ce qui est écrit, je sais que vous en avez pris connaissance. Vous avez compris que nous sommes dans une période très incertaine. Les économistes disent que notre évolution de croissance est un peu surprenante quand on connaît les contraintes structurelles qui sont celles de notre pays. On ne sait pas si c'est anormal ou pas. J'entendais encore un échange sur France Info il y a deux jours. En tout cas, une grosse incertitude règne dans l'environnement externe et l'inflation continuera à peser. C'est ce qu'il nous faut regarder, car l'inflation vous touche autant qu'elle nous touche sur la collectivité.

Il faut peut-être rappeler sur la Loi de Finances les mesures qui ont été prévues. Je vous rappelle que chaque année les Parlementaires votent en fin d'année une Loi de Finances pour l'année suivante qui fixe un certain nombre de paramètres concernant les différentes dépenses de l'État, les différents volumes budgétaires de l'État dont celui aux collectivités. Il est prévu une augmentation de l'enveloppe globale de la Dotation Générale de Fonctionnement de 320 M€.

Et il ne devrait pas y avoir d'écroulement en 2023, donc pas de baisse de la dotation forfaitaire, mais encore une fois, il s'agit d'une enveloppe globale et cela ne veut pas dire que telle ou telle commune aura plus, ou que telle ou telle commune aura moins. Nous le verrons quand nous aurons la notification.

Cela ne nous concerne pas trop, cela impacte l'intercommunalité, mais la suppression de l'impôt économique qu'est la CVAE des entreprises doit être compensée par une fraction de TVA et là aussi, par conséquent, entre un impôt qui est fixé par une collectivité et un reversement par l'État, on passe de quelque chose de dynamique à quelque chose de statique. Donc, les collectivités ne sont forcément pas très intéressées par ce genre de dispositif, mais c'est la décision qui a été prise et qui structure énormément les recettes et les financements des collectivités.

Nous avons bien compris qu'il y a un fonds d'accélération écologique dans les territoires appelés fonds verts de 2 milliards d'euros pour soutenir la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration du cadre de vie et le développement du co-voiturage. On se dit dans les collectivités que ce sera très certainement du recyclage, c'est-à-dire que les financements tels que la DSIL, par exemple etc. qui étaient ouverts un peu à tous les types d'investissement, vont être très certainement fléchés par le Gouvernement. Cela veut dire que nous pourrions plutôt aller sur ce genre d'investissement et donc, nous risquons très certainement d'être moins aidés sur les autres soutiens aux investissements comme nous avons pu les avoir précédemment. Vous avez vu que nous avons passé des délimitations pour aller chercher des financements, la DETR ou la DSIL pour le périscolaire, pour des aspects du quotidien dans la collectivité.

Nous savons qu'aujourd'hui il faut plutôt aller dans ce sens, ce qui ne nous pose pas de problème, même si notre collectivité a pas mal investi sur les questions de transition écologique et énergétique. Nous verrons si nous avons encore des projets sur lesquels nous pouvons venir. Nous n'avons pas attendu en tout cas ces montants. Nous verrons comment nous pouvons nous positionner à l'avenir.

La grande inconnue c'est le filet de sécurité dont on nous parle pour les collectivités. Nous nous rendrons avec Christian à une réunion organisée par le Préfet et l'Association des Maires du Haut-Rhin le 4 février prochain qui doit informer l'ensemble des collectivités du Haut-Rhin sur le sujet. Nous verrons comment notre collectivité est aidée ou pas par l'État sur les questions d'évolution du prix de l'énergie entre autres. Pour l'instant, nous n'avons pas trop d'information sur le sujet. Vous avez remarqué que nous parlons plus aujourd'hui des boulangers et d'autres activités que des collectivités, mais nous sommes exactement dans la même galère. Nous sommes vraiment dans la même situation. Et je plains aussi les boulangers malgré tout. J'aime acheter ma baguette et j'espère que ces activités continueront à pouvoir vivre.

M. BROMBACHER.- Nous avons effectivement une évolution du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases taxe foncière, sachant qu'en 2022, la revalorisation se montait à 3,4 % et pour 2023, il est prévu 7,1 %. Je rappelle quand même que ce n'est pas nous qui fixons ce montant. *A priori*, ce sera 7,1 %. Cela a été voté. Il permettra d'avoir un peu plus de recettes, sachant que, comme je l'ai dit tout à l'heure, contrairement à ce que l'on pense, nous aurons les taux des taxes foncières à voter, mais même si la taxe d'habitation n'est plus appliquée, son taux devra être voté aussi pour les résidences secondaires, puisqu'il y en a 22 à Kingersheim, ainsi que l'autre taxe, la THLV, la taxe sur les logements vacants. Je ne sais pas si nous en avons beaucoup.

M. LE MAIRE.- Sur la diapositive précédente, si tu me le permets, Christian, je voudrais dire que l'État peut faire plaisir aux collectivités en mettant une indexation des valeurs des bases à 7,1 %, sauf que ce sont les contribuables qui vont payer. Ce n'est pas l'État qui nous aide, nous aurions préféré autre chose comme dispositif. Mais c'est ainsi.

La diapositive suivante illustre ce que nous avons partagé en Commission réunie, pour vous réexpliquer comment évolue le prix du gaz depuis 2021 et comment se fait le calcul de ce que nous aurons à payer avec un prix au jour le jour qui est la courbe en marron orange qui évolue énormément chaque jour et il est fait une moyenne de tous ces montants journaliers pour établir un montant mensuel qui sert au calcul du prix du gaz pour le mois suivant.

Je vous le disais tout à l'heure, nous savons que pour le mois de janvier 2023, nous allons payer à l'unité 200 € le MW/h, car c'est ce qui a été « topé » par l'Agglomération le mois dernier.

M. BROMBACHER.- Nous en arrivons au **cadre budgétaire 2023.**

- Concernant **les dépenses de fonctionnement**, nous partons sur la base d'un budget global 2022, c'est-à-dire le Budget Primitif plus les différentes décisions modificatives. Nous tablons sur une hausse des charges à caractère général du chapitre 011 de 12 %, soit un montant estimatif à 2 374 800 €, prenant en compte l'explosion des prix de l'électricité et du gaz que nous chiffrons aujourd'hui à 642 000 €, si tout va bien. Nous espérons que ce sera moins, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un montant plus élevé, sachant que nous baissions les autres charges pour remédier à ces dépenses complémentaires de 370 000 €.

- Une baisse de charges de personnel (chapitre 012) de l'ordre de 35 000 €, qui est calculée comme suit, c'est-à-dire avec une hausse de 3 %, soit 215 000 €, pour prendre en compte le GVT, la hausse du point d'indice en année pleine qui a été décidée l'an dernier de laquelle on retranche 250 000 € pour le non-remplacement de personnel, car effectivement des départs à la retraite et des départs suite à mutation se montent à 7 132 570 €.

- Les charges courantes (chapitre 65) vont diminuer de 230 000 €, elles atteindront un total de 1 629 848 €.

- Les charges financières vont diminuer de 11 % à 260 000 €, cette diminution est rendue possible par la limitation des nouveaux emprunts et par les taux historiquement bas de la dette existante.

- Concernant **les recettes**, nous les évaluons à plus 130 000 €, en raison notamment d'une augmentation totale des bases, nous l'avons dit tout à l'heure, des taxes foncières de 7 % selon la Loi de Finances. Cela a été évoqué tout à l'heure.

- Concernant **l'évolution de la fiscalité**, je tiens à le rappeler, il n'y a pas eu d'augmentation de 2012 à 2017 et de 2019 à 2021, sachant qu'en 2022, il avait été décidé une augmentation des taux.

Nous tablons sur un maintien des dotations de l'État et nous aurons effectivement une perte de refacturation des charges de personnel du budget Eau, car vous savez que le budget Eau avait du personnel mis à disposition par le biais du Budget Ville qui effectivement était transféré du budget Eau sur le budget Ville pour un montant de 160 000 €. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous n'avons aujourd'hui aucune information sur l'éventuel filet de sécurité prévu par l'État, si ce n'est un certain nombre de documents qui sont illisibles à ce jour.

- Concernant **l'évolution de la DGF**, nous tablons en 2023 sur le même montant qu'en 2022 qui était un total de 800 529 € ; normalement, il ne devrait pas y avoir d'écroulement, mais on ne sait jamais, il y aura peut-être une augmentation. Les médias en parlent de temps en temps, mais ce n'est pas très précis.

- Concernant **l'investissement**, pour 2023, la forte inflation et la crise énergétique, entraînent, cela a été dit tout à l'heure, une dégradation de l'autofinancement et nous avons très peu de visibilité sur 2023 au jour d'aujourd'hui, sachant que nous limiterons effectivement les dépenses d'équipements à 250 000 € qui seront essentiellement affectés à un certain nombre de gros entretiens et de dépenses obligatoires en fonction des besoins en cours d'année.

Le reste à réaliser se monte à 737 000 € et nous saisissons les opportunités de financement de l'investissement, notamment des aides potentielles qui sont fortement subventionnées, la baisse du prix des énergies permettrait effectivement d'augmenter cet autofinancement.

Le cadrage d'élaboration du budget en recettes d'investissement sera peut-être aussi pourvu d'éventuels emprunts, qui permettront d'ajuster les derniers arbitrages, sachant que la Ville reste sur l'optique de se désendetter, comme cela a été fait depuis 2012.

Je ne sais pas si Monsieur le Maire vous voulez rajouter quelque chose.

M. LE MAIRE.- Non, mais sur la diapositive 23, avant de vous passer la parole, que faut-il retenir ? Si vous faites la somme de l'ensemble des dépenses, vous allez retrouver un budget d'à peu près 12 M€ en fonctionnement comme l'année dernière. Sauf qu'à l'intérieur de ces 12 M€, des charges vont prendre une place beaucoup plus importante qu'elles n'en avaient les années précédentes. Et donc, elles nous écrasent la possibilité d'avoir certaines dépenses que nous aurions pu avoir traditionnellement. Vous voyez que nous allons avoir 642 000 € de plus de frais d'énergie, 12 %, nous avons estimé 642 000 €, mais nous sommes incapables de vous dire à l'Euro près si ce montant est exact.

Encore une fois, c'est notre estimation, si nous faisons vraiment l'effort que nous avons demandé à tous et que nous avons déjà fait à Noël et entre autres la fermeture des salles au mois de février et 3 % de plus sur les charges de personnel.

C'est ce que nous devrions vous présenter au mois de mars et c'est vraiment la grosse contrainte, car sur les charges à caractère général, il y a des choses qu'il nous faudra quand même payer comme les frais d'assurance, les frais d'entretien, etc. et donc, un certain nombre de choses ne pourront pas être faites.

Christian, tu ne l'as pas dit, mais des choses n'ont pas encore été mises dans les charges dans le Budget, car il nous faut présenter un Budget à l'équilibre entre les recettes et les dépenses. C'est important. Nous verrons en fonction des efforts que nous aurons et des aides éventuellement de l'État comment réintégrer cela au fur et à mesure. C'est la raison pour laquelle, comme Christian vous l'a dit, nous serons très certainement obligés de faire un Budget supplémentaire, ou des Décisions Modificatives régulièrement. Voilà ce que je pouvais dire.

Pour autant, je sais que Christian a rencontré la Direction Générale des Finances Publiques il y a très peu de temps. Ils t'ont confirmé qu'ils étaient très heureux de voir que la collectivité avait réussi depuis 2012 à bien se désendetter et à maîtriser ses charges. C'est quand même bien ; il faut regarder les choses positives et après pour le reste, c'est le contexte environnemental qui va jouer.

Il nous faut continuer à faire des investissements si on le peut productifs, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Encore une fois, nous avons déjà fait beaucoup de choses. Des personnes nous demandent encore pourquoi nous ne coupons pas la lumière la nuit. Nous leur réexpliquons que depuis 2017 nous avons fait ce travail de tester la coupure la nuit, de regarder si l'on mettait des Leds comment cela pourrait influencer autrement.

Tout ce travail a été fait et c'est énorme. Nous avons remplacé toutes nos chaudières, entre autres celles qui étaient au fuel ou les gros radiants électriques par du gaz et maintenant, avec le prix du gaz, nous nous retrouvons devant une difficulté. Nous avons décarboné une grosse partie de notre parc de véhicules.

Nous avons fait vraiment le job et malgré tout, nous nous retrouvons devant ces difficultés. Comme le dit très souvent Christian, si nous ne l'avions pas fait, cela nous coûterait beaucoup plus cher aujourd'hui. Ce serait encore pire. C'est ce qui est important à noter aujourd'hui.

Je donne la parole pour ces éléments de débat d'orientation budgétaire à qui veut la prendre. Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Merci. Dans un premier temps, je voulais aborder la notion de communes comparables que vous utilisez souvent dans vos présentations et que nous ne trouvons pas forcément très pertinente. Déjà statistiquement, nous ne connaissons pas la répartition des communes, de leur population au niveau de la strate, car la strate va de 10 000 à 20 000 habitants. Ensuite, nous trouvons que cette comparaison ne reflète pas suffisamment précisément la diversité des différentes situations des communes par rapport à leur territoire.

- Pour toutes les présentations financières, nous préférierions que les comparaisons se fassent avec des communes avec un nombre d'habitants comparables à Kingersheim, qui partagent avec Kingersheim le même territoire, le même bassin de vie. Je pensais notamment à Wittenheim, Wittelsheim, Illzach ou même Cernay. Cela permettrait d'illustrer de façon très concrète la différence qu'il y a entre les communes.

- Maintenant, pour revenir à votre présentation, effectivement, Monsieur le Maire, je partage le constat. La conjoncture est difficile. Elle est difficile pour beaucoup de communes qui vivent exactement les mêmes problèmes d'augmentation des charges de personnel, des problèmes d'énergie. C'est vrai que sur le gaz, on comprend que le prix du gaz soit dépendant de la crise et de la guerre en Ukraine ; par contre, sur le prix de l'électricité, il faudra que l'on explique aux Français comment il se fait qu'avec l'un des coûts de production les moins chers d'Europe, on est obligé d'acheter au prix du gaz. Il y a tout un mécanisme assez complexe, qui est fortement débattu au sein de la Commission Européenne. Deux pays qui sont l'Espagne et le Portugal ont fait appliquer une dérogation et demandent que cette dérogation soit prolongée. Des discussions sont en cours. Nous demandons aussi au Gouvernement de prendre ses responsabilités et d'essayer de changer, tout au moins les méthodes de calcul du prix de l'électricité, afin qu'il ne soit pas seulement arrimé au prix du gaz.

- Dans votre présentation, Monsieur Brombacher, je note quelques éléments qui permettent d'atténuer les effets de la crise, notamment le fait que la baisse de la DGF soit gelée, elle reste au niveau précédent.

- Un autre point à souligner, je ne veux pas dire positif car cela a des conséquences importantes pour les contribuables que nous sommes, c'est l'augmentation très conséquente des recettes fiscales à un niveau jamais atteint, pratiquement ; pour les communes, c'est bien, mais les contribuables devront apporter un effort complémentaire.

- Je note également que des économies ont été faites par la Commune pour économiser l'énergie notamment, et nous avons eu la discussion en Commission réunie, nous avons vu que parfois, il peut y avoir un certain nombre d'incompréhensions de la part notamment des associations, parce qu'on leur demande de faire des efforts. Bravo aux élus qui défendent cet objectif.

- J'ai noté également que certains départs à la retraite n'avaient pas été remplacés. Cela implique de réaffecter certaines tâches. Gageons toutefois quand même que le service rendu à la population sera maintenu.

- Maintenant, une fois que nous avons dit cela, la situation en termes d'endettement reste à un niveau important à Kingersheim. Si nous prenons la dette par habitant, nous sommes à un niveau supérieur à la moyenne. Si nous prenons les derniers chiffres de 2021, nous sommes à 843 € pour Kingersheim, 613 € pour Wittenheim, 336 € pour Illzach et 182 € pour Cernay, avec un en-cours de 11 M€, une charge financière, vous l'avez rappelé, de 341 000 €. Vous avez même admis, Monsieur le Maire, que cela impacte la capacité d'amortir quelque peu les effets de la crise. C'est quelque chose qui est un peu plus difficile à mener sur Kingersheim.

Cette année, nous sommes un peu dans une année blanche, nous allons devoir nous concentrer sur des dépenses contraintes, vous l'avez souligné, plus que jamais, nous pensons qu'il faut challenger toutes les dépenses qui pourraient se présenter, peut-être renoncer à certaines dépenses, en tout cas, essayer de viser l'efficacité maximum avec le coût le plus bas possible. En fait, nous pensons que l'efficacité est quelque chose qui doit être l'alpha et l'oméga des politiques publiques.

Merci.

M. BROMBACHER.- Juste une remarque, Monsieur Heyer, si vous voulez comparer une commune par rapport à l'autre, je vous invite à aller sur le site de l'État où vous avez toutes les informations ville par ville avec tout ce que vous voulez savoir. Les informations sont tellement touffues que vous pourrez très bien faire les comparaisons avec Kingersheim.

Concernant la DGF, je tiens quand même à préciser que nous avons perdu 1 M€ depuis 2013, sachant que nous étions à 1,8 M€ et aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'à 800 000 €, sachant aussi que d'autres communes qui sont peut-être un peu moins endettées que nous, n'ont pas perdu 800 000 € mais 300 000 € pour pratiquement le même nombre d'habitants. Je ne veux pas citer la ville mais une ville voisine avait 2,6 M€ quand nous avions 1,6 M€ et aujourd'hui, ils sont à 2,3 M€ quand nous sommes à 800 000 €.

C'est difficile de comparer.

Concernant les taux, effectivement cela nous fait mal à tous, cela ne nous fait pas forcément plaisir. C'est l'État qui décide. Nous ne sommes pas maîtres des 7 % d'augmentation des valeurs locatives. Ce n'est pas nous qui décidons, cela correspond au coût de la vie et c'est l'État qui les fixe.

M. LE MAIRE.- Sur les communes comparables, nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises. Premièrement, nous n'avons pas de façon dynamique les informations des communes qui nous sont proches, malheureusement. La seule fois où nous avons pu les avoir de façon dynamique, il faudra que je retrouve le document, c'est lors du dernier passage de la Chambre Régionale des Comptes, et elle nous a donné ces chiffres-là et de mémoire, nous étions très bons par rapport aux autres collectivités autour de nous. Mais le plus important, Monsieur Heyer, je vous l'ai déjà dit, ce ne sont pas trop les montants par rapport aux communes comparables, c'est l'évolution dans le temps. Il s'agit de regarder comment notre commune évolue dans le temps. Il est intéressant de regarder par rapport à la moyenne des communes comparables, il y en a 500 sur la strate en France (les communes 10 – 20 000) comment en fait Kingersheim évolue. La commune évolue-t-elle de façon anachronique, ou bien différemment ou moins bien. ?

Il faut regarder l'évolution dans le temps. Si on vous présente ces courbes-là depuis le début sous cette forme, c'est pour regarder si par exemple sur les dépenses, nous sommes toujours de façon très nette inférieurs aux communes comparables. C'est le point intéressant pour pouvoir se situer. L'avantage, comme Christian l'a dit, est que n'importe qui parmi vous peut trouver ces chiffres sur Internet sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances. N'importe quel habitant peut se repérer à ces chiffres et ainsi, il n'y a pas de discussion et de contestation possible.

Mais je vous redonnerai, si vous le souhaitez, les chiffres qui nous avaient été donnés par la Chambre Régionale des Comptes il y a 4 ou 5 ans sur le sujet qui nous montrent que nous ne sommes pas décalés par rapport aux communes qui nous sont comparables. Les valeurs locatives, vous en avez parlé, Christian en a parlé aussi, je l'ai dit aussi, l'État se défait sur nous, en appliquant aux contribuables le rattrapage à faire, c'est ainsi.

Les économies, les efforts, oui, il est vrai que tout le monde fait des efforts. Il y a les associations mais pas seulement. Je peux vous dire que dans les services (n'est-ce pas Valérie) nous avons appliqué aussi un certain nombre de mesures.

Je vous ai mis en copie du courrier aux associations, car nous avons bien senti aussi que les associations avaient besoin de comprendre, et d'aller au-delà des mesures des efforts que nous leur demandions ; nous tenons à leur montrer que l'effort a été payant. Je vous ai partagé ces éléments-là.

Et sur l'endettement, le plus important est de challenger toutes les dépenses, je regrouperai les deux sujets. On ne se désendette pas de 6 M€ de 2012 à 2021, alors que nous avons les contraintes que vous connaissez. Cela veut dire que nous avons challengé toutes nos dépenses pour y arriver.

Pendant ce temps-là, Christian vous l'a dit, nous avons fait dans la mandature précédente 10 M€ d'investissement. Et nous avons continué à faire des investissements. Nous avons maîtrisé nos charges, nous avons diminué notre endettement. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de mieux et n'oubliez pas que l'endettement ne doit pas se regarder seul. L'endettement doit être regardé par rapport à notre capacité d'avoir un autofinancement. La capacité de désendettement est importante.

Certes, si vous regardez en 2010-2012, vous allez trouver un endettement très important.

Je conçois, puisque nous l'avons déjà partagé dans cette instance et à l'époque, car j'avais la casquette d'Adjoint aux Finances, je vous avais dit que l'on assumait complètement, car nous avions besoin de faire des investissements, mais que nous savions que nous avions une dette vieillissante, que nous

pouvions renégocier un certain nombre de prêts et que nous pouvions ensuite derrière faire diminuer ce niveau de l'endettement. Il a été réalisé, je vous rassure, ce n'est pas la situation qui est catastrophique sur ce sujet.

Sur le reste, je partage complètement ce que vous avez pu dire sur les autres points.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LE MAIRE.- Non, très bien.

Je vous propose de voter que nous avons bien pris connaissance de ces orientations budgétaires, car c'est ce que dit la législation.

Avez-vous des remarques particulières ? Des votes contre ? 4 oppositions du groupe Kingsheim Nouvelle Ère. Des abstentions ? Il n'y a pas d'abstention.

Après avoir débattu, le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ère) :

- d'approuver les orientations budgétaires de l'année 2023.

Merci.

DEVELOPPEMENT DURABLE

4. Incorporation de voirie dans le domaine public

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à statuer sur l'incorporation de la rue de l'Étang à Kingsheim.

Par délibération du 28 mars 2000, le Conseil municipal a donné son accord pour l'incorporation de la rue de l'Étang dans le domaine public.

Si le premier tronçon de cette voie (parcelle 513) est propriété de la commune depuis presque 20 ans, le reste des parcelles est resté propriété du lotisseur, les époux Didier représentant à l'époque la société Didier Immobilier, les récolements de fin de travaux n'ayant pas été réalisés.

Depuis, les travaux étant conformes au cahier des charges du groupe d'habitation, rien ne s'oppose au transfert de cette voirie dont l'emprise foncière est cadastrée en section 7, parcelles 606 et 607 pour une superficie totale de 4,84 ares.

Cette transaction a été convenue à l'euro symbolique.

M. ROLLIN.- Merci Monsieur le Maire. Par délibération en 2000, le Conseil municipal a donné son accord pour l'incorporation de la rue de l'Étang dans le domaine public.

Si le premier tronçon de cette voie est propriété de la commune depuis presque 20 ans, le reste des parcelles est resté propriété du lotisseur, les récolements de fin de travaux n'ayant pas été réalisés.

Depuis, les travaux sont conformes au cahier des charges du groupe d'habitation et rien ne s'oppose au transfert de cette voirie.

Le but est de réincorporer une voirie dans le domaine communal.

M. LE MAIRE.- Merci Arnaud. Ce que tu as dit est important, car on ne réintègre pas ainsi une voirie dans le domaine public si un minimum de choses n'ont pas été remises en conformité. Il s'agit d'un élément important.

Y a-t-il des interventions ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section 07 n° 606/82 et 607/32 d'une surface de 4,84 ares à l'euro symbolique,
- de demander l'élimination du Livre Foncier aux fins d'incorporation au domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

SERVICES TECHNIQUES

5. Rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et de l'eau

Rapport de la délibération 5 présenté :

La gestion de l'assainissement est confiée par m2A au SIVOM.

Conformément au Décret 2000-404 du 11 mai 2000, chaque instance se doit de procéder à la rédaction des rapports considérés en fonction des missions qui leurs sont confiées.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport présenté.

Sur le territoire communautaire, le service public d'assainissement collectif et non-collectif est géré à Kingersheim par le SIVOM qui comporte aujourd'hui 24 adhérents représentant environ 243 600 habitants

Le SIVOM gère 1 lagune (Berrwiller) et 5 stations d'épuration classiques et 1 en lagune réparties sur l'agglomération :

- Sausheim,
- Ruelisheim,
- Feldkirch,
- Pulversheim,
- Wittelsheim,
- Berrwiller (lagune).

Celle de Ruelisheim traite les effluents de Kingersheim mais aussi de Ruelisheim, de Wittenheim et une partie de Richwiller.

Cela représente en 2021 pour la station d'épuration de Ruelisheim :

- 3 098 178 m³ en 2021 contre 2 659 573 m³ en 2020, soit + 16,5% (et 2 503 846 m³ en 2019 soit + 6%) d'effluents traités,
- 4 197 tonnes de boues contre 3 653 tonnes de boues en 2020 soit + 15% (contre 3 153 tonnes de boues en 2019 soit + 16%) à 31,7 % de siccité (boues valorisées en agriculture).

Concernant le réseau communal d'assainissement, cela concerne :

- 49 619 ml de canalisations entretenues dont minimum 25 % de curage/an (réseau unitaire eaux pluviales/eaux usées) soit 16 001 ml curés en préventif en 2021 contre 15 310 ml en 2020 et 728 ml en curatif en 2021 contre 600 ml en 2020,
- Curage de 1947 tabourets siphons en 2021 en préventif et 37 en curatif,
- Coût de ces curages : 53 443 €, pris en charge par le SIVOM,
- 5 assainissement non collectifs existants sur le ban communal,
- 6 stations de relevage des eaux usées sur le ban communal.

La redevance annuelle apporte au SIVOM sur l'agglomération 11 498 068 € en 2021 contre 11 325 669 € en 2020 soit + 1,5% (10 892 308 € en 2019 soit + 4%) auxquels s'ajoutent 350 016 € de subvention d'équilibre du Syndicat Mixte de la basse vallée de la Doller.

Le rapport est consultable en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

M. CHÉRAY.- Nous vous présentons ce point depuis des années. Sachez quand même que des évolutions ont eu lieu au niveau du traitement, on gère, je dis « on », car Christian et moi-même représentons notre Ville de Kingersheim, le SIVOM gère sur le territoire de l'Agglomération m2A et travaille avec 24 communes qui s'occupent de l'assainissement, ce qui correspond à peu près à 243 600 habitants selon les derniers chiffres de 2021.

Le SIVOM gère également des lagunes, des stations d'épuration. En ce qui nous concerne, nous Ville de Kingersheim, nous dépendons depuis toujours historiquement de la station de Ruelisheim depuis qu'elle a été mise en service, toutes nos eaux usées partent dans des canalisations spécifiques sur la station d'épuration de Ruelisheim, toute la ville de Wittenheim part aussi sur Ruelisheim et la partie vers Kingersheim pour la commune de Richwiller s'en va aussi sur la station d'épuration de Ruelisheim.

Quelques chiffres de l'année 2021 : vous constatez une augmentation dans tous les traitements, que ce soit aussi bien les mètres cubes à traiter, en effet, il y a plus de mètres cubes à traiter par rapport à l'année 2020, il s'agit d'une augmentation de 16,6 points. Qui dit mètres cubes en augmentation dit des tonnes de boues aussi en augmentation. En 2021, nous avons totalisé 4 197 tonnes, soit plus 15 % en traitement par rapport à l'année 2020.

Concernant notre réseau communal, nous avons 59 kilomètres de canalisation, le SIVOM pratique à raison de 25 % par année un curage obligatoire, pour les eaux pluviales ou les eaux usées. De même, c'est une augmentation.

Le curage des tabourets (sachez que le tabouret est ce que vous voyez en ligne d'eau des trottoirs, ce sont les avaloirs en grille qui absorbent l'eau de pluie que l'on appelle dans le jargon du SIVOM les tabourets, les siphons), est régulièrement fait, ils sont entretenus et aspirés, nettoyés. Vous le voyez quand les camions viennent avec le gros tuyau noir, cela aspire tout et ils traitent en mettant derrière tout ce qu'il faut.

Le coût de ces curages qui est totalement pris en charge par notre SIVOM s'élève à 53 433 €. Nous avons 6 stations de relevage d'eaux usées sur le ban communal, une sur la voie médiane, une au Château, une dans les Ateliers, une au CTM, une dans la rue de Pfastatt et une dans la rue de Provence.

La redevance annuelle apporte au SIVOM sur l'Agglomération 11 500 000 € par rapport aux 11 326 000 € de l'année 2020, soit une toute petite augmentation de 1,5 %, à cela s'ajoute une subvention d'équilibre de 350 000 € versée par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Doller.

Nous aurions pu dans le rapport, mais je vous le dis à titre indicatif, dire que nous avons 2 déversoirs d'orages sur le ban communal qui absorbent le surplus d'eau quand il y a de gros orages durant l'année estivale. Ces déversoirs sont auto-surveillés, quand l'eau monte, cela pompe et cela déverse. Ils sont au nombre de 2 sur le ban communal, un est situé rue de Metz et un gros est situé rue de Provence, pourquoi celui de la rue de Provence est-il énorme ? Parce que la canalisation arrive de Richwiller et quand Richwiller a beaucoup d'orages, et je parle sous la casquette des pompiers, nous avons souvent des inondations venant de la partie de Richwiller.

Voilà très rapidement le point sur ce rapport qui n'appelle pas de vote.

Si Monsieur le Maire le permet, en deux minutes, je prends mon temps de tour de table pour terminer ce point. J'ai eu ce matin la direction de Ruelisheim et le directeur du SIVOM, il est tout à fait d'accord pour les élus qui le souhaitent, à raison d'un groupe de 15-20 personnes d'organiser une visite de la station d'épuration de Ruelisheim en fin de printemps ou en début d'été. Cela interviendrait le samedi matin. Il y en a pour 2 heures et on vous expliquera par vidéo le fonctionnement d'une station d'épuration avec les bassins de décantation.

Avec Stéphane, nous vous enverrons un mois avant un courrier avec la date retenue le samedi. Si nous sommes plus de 20, ce n'est pas grave, nous nous répartirons sur deux samedis, c'est ce que le directeur du SIVOM, M. Nazon nous a expliqué ce matin. Donc, tout le monde pourra visiter la station d'épuration de Ruelisheim car c'est là que nos kilomètres de canalisation et nos hectolitres et mètres cubes d'eau filent en traitement.

M. LE MAIRE.- Vous pourrez goûter l'eau recyclée pour nous, faire le test. C'est un sujet d'actualité. Il paraît que d'autres pays sont moins regardants que nous pour réutiliser ces eaux recyclées !

Michel a raison de vous proposer de faire cette visite, si vous le souhaitez.

Avez-vous des commentaires particuliers ? Monsieur Weber.

M. WEBER.- Si je puis me permettre, il serait plus intéressant de visiter Sausheim, sachant que l'on trouve sur cette commune l'usine d'incinération et le méthaniseur, je crois, également.

M. LE MAIRE.- Oui, mais là, ce n'est pas l'assainissement.

M. WEBER.- Il y a aussi une station d'épuration à Sausheim ; donc, les explications seraient les mêmes.

M. CHÉRAY.- Oui, il y a une station d'épuration à Sausheim.

M. WEBER.- Et derrière l'usine d'incinération.

M. CHÉRAY.- Pourquoi avons-nous choisi avec le directeur du SIVOM ce matin par téléphone la station de Ruelisheim ? Parce que nos eaux usées filent sur Ruelisheim et il nous paraissait logique d'aller là.

M. LE MAIRE.- Pour retrouver vos eaux usées !

M. CHÉRAY.- Il me disait même pour ceux qui veulent voir une station de lagune d'aller à Berrwiller. Personnellement, je l'ai visitée deux fois durant ces dernières années ; c'est impressionnant, quand vous voyez les bassins de décantation, l'eau qui arrive sale, puis moins sale, et encore moins sale, encore moins sale pour sortir claire et qui repart dans un centre de traitement d'eau, pourquoi pas ? Mais nous irons d'abord à Ruelisheim avec celles et ceux qui le souhaiteront.

M. LE MAIRE.- Ce rapport est porté à votre connaissance. Il n'y a pas de vote. Merci beaucoup pour votre attention. Merci Michel pour ce compte rendu.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM.

ENFANCE ET SPORT

6. Petits-déjeuners à l'école - mise en place du dispositif

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Rapport de la délibération 6 présenté :

Le dispositif « Multiplier la distribution de petits déjeuners à l'école » a été mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et s'adresse à des établissements scolaires situés sur un territoire dont l'Indicateur de Position Sociale (IPS) se situe autour de 90. L'IPS est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages. Le groupe scolaire de la Strueth a bénéficié de ce dispositif en 2022, qui sera poursuivi en 2023.

Une convention entre l'Education Nationale et la Ville fixe les modalités de mise en œuvre du dispositif.

Cette action fait suite à un diagnostic mené par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse mettant en évidence la relation entre les inégalités alimentaires et l'échec scolaire. L'étude démontre que le premier repas de la journée est indispensable au bien-être des élèves en optimisant leurs capacités d'apprentissage et motrices.

Le groupe scolaire de la Strueth est inscrit dans ce dispositif depuis mai 2022 et l'Inspection de l'Education Nationale engage la directrice à poursuivre la démarche. Les modalités de mise en œuvre de l'action sont laissées au libre choix de la Ville. L'Education Nationale finance 1,30 € par petit déjeuner et par enfant.

La Ville, quant à elle, soutient ce dispositif et accompagne la démarche pédagogique globale en lien avec les enseignants, les parents, des bénévoles, et les Sheds, qui contribueront à promouvoir une alimentation saine et équilibrée et à éveiller dès le plus jeune âge au lien positif entre une consommation responsable et les enjeux environnementaux.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit pleinement dans le processus Cit'ergie. Les petits déjeuners seront servis concomitamment pour une centaine d'enfants dans leur classe, tous les vendredis, à compter du mois janvier 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les services sont prévus de 7H55 à 8H15 pour les élèves de l'école élémentaire et à partir de 8H15 pour les élèves de l'école maternelle. Les enseignants de l'école élémentaire seront soutenus par des bénévoles pour la distribution des petits déjeuners et le nettoyage des surfaces à l'issue des services. A l'école maternelle, les assistantes maternelles (Atsem) assureront cette charge. Toutes les classes bénéficieront du dispositif, soit 300 élèves actuellement.

M. WINCKELMULLER.- Il s'agit pour nous ce soir d'approuver le renouvellement du dispositif que nous avons testé l'année dernière à l'École de la Strueth. Ce dispositif petits-déjeuners est mis en place par l'Éducation Nationale. Il est financé à la hauteur de 1,30 € pour les denrées par l'Éducation Nationale, et il est soutenu par les communes qui sont adhérentes à cette convention par la partie technique, c'est-à-dire que, pour nous, la première année, nous avons fait les achats de chariots, l'achat de vaisselle jetable, les achats des aliments, également, nous avons mis en place la logistique pour amener ces aliments dans les écoles, reprendre la vaisselle sale, la nettoyer et la remettre dans les écoles.

L'école de la Strueth a été désignée par l'Éducation Nationale. Ce n'est pas nous qui désignons, mais c'est l'Éducation Nationale par rapport à l'indice de positionnement social.

Nous vous proposons de renouveler la convention avec l'Éducation Nationale pour reprendre cette opération pour l'année scolaire en cours. Elle s'entend toujours pour une année scolaire. Cette opération est prévue tous les vendredis matin pour chaque fois un tiers de l'école, soit à peu près une centaine d'élèves. C'est le matin tout de suite à l'arrivée, de 7h50 jusqu'à 8h15 dans les classes élémentaires et dans les classes primaires.

Cette opération est soutenue par des anciens directeurs et quelques bénévoles qui épaulent les enseignants pour distribuer ces petits-déjeuners et donner un petit coup de nettoyage ensuite dans la salle.

Je voulais vous rendre attentifs au fait que ces petits-déjeuners ne sont pas simplement composés de briques de jus de fruit et un goûter industriel dans un petit sachet ; Nous travaillons avec les Sheds sur ce point, il s'agit vraiment d'un petit-déjeuner sain, bio, ou au moins local avec des produits sains. Les enseignants ont, en amont, travaillé avec les enfants sur le pourquoi du petit-déjeuner et pourquoi un petit-déjeuner sain, pourquoi il faut manger le matin et ce qu'il faut manger.

Il nous reste encore à faire une sensibilisation auprès des parents, car il est vrai que souvent les parents ne comprennent pas tout à fait le sens et l'essence même de ce dispositif.

Néanmoins, quelques parents sont déjà volontaires et bénévoles pour venir nous donner un coup de main de temps en temps. Nous espérons qu'ils vont s'emparer un peu plus de cette action, il ne faut pas désespérer. Cela viendra avec le temps. Nous avons déjà fait pratiquement deux trimestres l'année dernière. Nous allons repartir pour l'année scolaire là. C'est très bien perçu par la direction, par l'inspection et les enseignants qui, au début, étaient un peu tièdes. Maintenant, ils ont bien compris le sens de cette opération. C'est très apprécié des enfants aussi. Ils sont en amont prévenus que ce jour-là leur classe est concernée par le petit-déjeuner. Donc, ils ne déjeunent pas à la maison ou bien ils déjeunent plus légèrement. Ils connaissent également le menu. Si quelque chose ne leur plaît pas, ils savent que le matin, ils peuvent déjeuner un peu plus chez eux.

Pour avoir assisté à pratiquement toutes les séances, c'est super sympa, les enfants sont très ouverts et très contents. Ils sont très réceptifs à nos arguments, nous leur demandons ce qu'ils mangent le matin, et nous leur expliquons pourquoi il faut un laitage, des céréales un fruit.

C'est par ce biais-là que nous arriverons à avoir une alimentation un peu plus équilibrée pour nos enfants.

La délibération aujourd'hui est faite pour :

- approuver la mise en place de ce dispositif de petits-déjeuners sur le site de cette école pour l'année à venir.
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Éducation Nationale pour que nous puissions avoir les financements. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Alain. Tu as raison, c'est un temps d'échange et de partage qui est aussi intéressant pour les enfants avant de rentrer en classe. Ce n'est pas qu'un petit-déjeuner, c'est un temps de vie qui est intéressant.

Avez-vous des interventions ? Monsieur Largeur.

M. LARGER.- Une petite question : y a-t-il eu un appel d'offres pour le prestataire pour les repas ?

M. WINCKELMULLER.- Non, nous n'avons pas fait d'appel d'offres, puisque nous nous sommes servi de l'épicerie que nous avons sur place qui nous prépare les petits-déjeuners en quantité avec un cahier des charges et nous avons voulu privilégier quelqu'un qui est sur place et qui travaille dans le sens du bio, du naturel.

Pour ces montants-là, l'Éducation Nationale ne demandait pas un appel d'offres.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Nous sommes tout à fait favorables à ce dispositif. Pour autant, comme vous le disiez, Monsieur Winckelmuller, il faut que les parents soient impliqués dans la démarche, parce qu'ils sont intéressés au premier chef à l'éducation de leurs enfants et l'éducation alimentaire fait partie aussi de l'éducation qui commence dès les premières années et qui va même au-delà du temps scolaire, d'autant qu'il y a quand même des enjeux de santé publics par rapport à cette population des enfants. Nous voyons des indicateurs sur les surpoids et l'obésité augmenter de façon inquiétante.

C'est un vrai sujet important. Après, effectivement, il y a les dimensions économiques car manger mieux, c'est aussi dépenser un peu plus d'argent. Ma question était de savoir si dans le dispositif, il était prévu une aide vis-à-vis des parents pour justement les aider à acheter.

M. WINCKELMULLER.- Pour l'instant, ce n'est pas prévu. Il n'y a pas du tout de participation des parents. Ce dispositif est pris en charge entièrement par l'Éducation Nationale à hauteur de 1,30 €. Nous arrivons avec cette somme à faire un petit-déjeuner avec les quatre éléments essentiels. Mais il n'y a pas de participation.

M. HEYER.- Il faudrait à un moment donné que des temps d'échanges soient instaurés avec les parents dans le cadre de cette démarche.

M. WINCKELMULLER.- C'est prévu de le faire avec les enseignants et la directrice, car en fait, c'est la directrice de l'établissement qui chapeaute tout cela, elle voulait d'abord lancer le dispositif pour arriver ensuite sur des projets de parentalité sur ce sujet pour l'année qui va venir.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison. Il faudrait même croiser avec d'autres organismes qui accompagnent dans la vie sociale, je pense à la CAF ou d'autres structures, des parents ou des familles. C'est un travail d'abord de sensibilisation, d'éducation et il faut impliquer les parents en premier, comme le disait Alain.

Avez-vous d'autres interventions ? Monsieur Weber.

M. WEBER.- Je l'avais déjà indiqué, à l'époque, il y a une quinzaine d'années, la CPAM était à la manœuvre, mais j'imagine qu'il n'y a plus de financement, ni de personnel. Après, vous parliez Monsieur Heyer de la montée du taux d'enfants en surpoids. Nous ne savons pas trop si c'est le fait de la « malbouffe », mais je crois qu'il faut aussi incriminer l'inactivité des enfants la sédentarité. Nous ne savons pas trop le quantifier.

M. WINCKELMULLER.- Sur ce sujet, tous les enseignants sont astreints à faire une demi-heure de sport par jour. C'est aussi une belle avancée, au lieu d'avoir une heure de sport par semaine quand cela allait bien et que les programmes le permettaient ; maintenant et pour l'avoir testé dans plusieurs écoles, effectivement, tous nos élèves font une demi-heure de sport tous les jours. C'est une grosse avancée. Ensuite, cela comprime le reste de l'enseignement et c'est la raison pour laquelle les enseignants, quand l'Éducation Nationale et nous-mêmes sommes venus avec ce projet, ont dit : « Oui, mais tous les vendredis matin, il y a le créneau sport ». Maintenant le dispositif est rentré dans les mœurs car ils ont tous bien compris que cela faisait partie d'un tout.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mise en œuvre du dispositif de petits déjeuners sur le site de l'école,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe fixant les modalités de mise en œuvre du dispositif.

SOLIDARITES

7. Accompagnement social voie médiane : avenant de prolongation à la convention AVDL

Rapporteur : Madame Sandrine Ackermann-Baums, Adjointe au Maire chargée de l'action sociale (dont CCAS) et des solidarités, des aînés, du logement, du handicap et des coopérations

Rapport de la délibération 7 présenté :

Une convention avec l'Etat, Appona, Domial et la Ville a été signée l'année dernière en vue d'assurer le co-financement et le suivi d'une mission d'accompagnement social sur voie médiane. Le Conseil municipal est invité à valider la prolongation de la mission et autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-joint.

Désireuse d'épauler les habitants de voie médiane dans leurs difficultés quotidiennes (cf diagnostic Appona de 2018), la Ville a souhaité mettre en œuvre un accompagnement social et répondu pour ce faire à un appel à projet de l'Etat dans le cadre de l'AVDL GLA, Accompagnement Vers et Dans le Logement, Gestion Locative Adaptée.

Un agent a été recruté pour cette mission par Appona en octobre 2021.

Le financement de son poste est assuré annuellement :

- par l'Etat pour 13 000 euros,
- par la Ville de Kingersheim pour 16 000 euros,
- par Domial pour 16 000 euros.

Les partenaires du projet ayant partagé le constat de l'intérêt du travail de terrain, ils ont validé la poursuite de la mission et de son cofinancement.

Les objectifs de cet accompagnement restent inchangés :

- accompagner les familles dans la résolution des problèmes techniques liés au logement,
- éviter et anticiper les difficultés financières des familles et les impayés qui en découlent,
- travailler à la sensibilisation/prévention en vue de favoriser le tri des déchets, éviter les dépôts sauvages d'encombrants,
- favoriser l'implication citoyenne des habitants.

M. LE MAIRE.- Là aussi, nous prolongeons un dispositif concernant l'accompagnement social voie médiane.

Mme ACKERMANN-BAUMS.- La délibération que je vous soumetts ce soir porte sur la prolongation de l'accompagnement social quadripartite qui résulte de l'appel à projet de l'État qui se nomme Accompagnement Vers et Dans le Logement, Gestion Locative Adaptée entre l'association Appona, le bailleur social Domial, l'État et la Ville de Kingersheim.

Le diagnostic réalisé en 2018 par l'association Appona a montré qu'un accompagnement social des habitants de voie médiane était nécessaire pour les épauler dans leurs difficultés quotidiennes liées à ce mode de logement.

Lors de la signature de la convention en 2021, l'embauche d'un intervenant social était prévue pour une période de deux ans, mais le financement de l'État n'était assuré que pour la première année.

Après évaluation et validation de l'intérêt du travail de terrain effectué, l'État a accordé en toute fin 2022 la poursuite de son financement pour une deuxième année avec les mêmes objectifs fixés initialement qui sont détaillés dans le corps de la délibération.

C'est pourquoi le Conseil municipal est invité à :

- valider la prolongation de la mission confiée à Appona,
- autoriser le Maire et son représentant à signer l'avenant ci-joint,

- autoriser l'inscription des crédits au BP 2023,
- autoriser la contribution correspondante de la Ville à Appona.

M. LE MAIRE.- Merci Sandrine. Avez-vous des interventions ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Il s'agit de reconduire la mission d'intermédiation entre le bailleur et puis les habitants du quartier.

M. LE MAIRE.- Comme le disait la convention sur laquelle nous avons délibéré en 2021, nous pouvons renouveler une fois.

M. HEYER.- En fait, cette mission avait démarré, me semble-t-il, en octobre. Et en Commission réunie, vous nous aviez présenté les intervenants. Je vous avouerai que nous étions un peu mitigés suite à cette présentation, nous étions à deux - trois mois après le démarrage de la mission. La personne intervenant n'avait pas pu faire le tour de toutes les personnes en difficultés. Vous aviez fait part aussi du fait que nous n'avions aucune réponse de la part du bailleur en termes de réparation et qu'il y avait des problèmes sur les différents logements.

Avons-nous pu faire un bilan vraiment circonstancié de l'action de l'association en termes de résultat ? Avez-vous des chiffres à nous présenter ? Il aurait été intéressant d'aborder cela en Commission réunie avant de statuer sur le renouvellement de la mission. Là vous dites que tout le monde est content, mais en termes de chiffres, où en sommes-nous ?

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Au départ, la mission est de deux ans. Là, nous votons parce que l'engagement de l'État n'était accordé que pour un an. Si l'État n'avait pas poursuivi son engagement, nous aurions dû revoir les choses avec Domial. Là nous avons eu le maintien de l'engagement de l'État car nous avons un COPIL tous les trois mois et nous pouvons constater au fur et à mesure les avancées ; vous savez qu'en matière sociale ce n'est pas immédiat, il faut apprendre à se connaître, instaurer une certaine confiance et au bout d'un an, l'intervenante est maintenant connue. Et c'est au cours de cette deuxième année que nous allons pouvoir mesurer des résultats, sachant que les relations avec le bailleur se sont nettement améliorées du fait de cette médiation.

M. HEYER.- Concrètement, quelles sont les avancées ? Un certain nombre de personnes étaient en difficultés de paiement. Parmi ces personnes avons-nous trouvé des solutions ? Il y avait un certain nombre de problèmes liés à la dégradation du bâti.

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Oui, par rapport au bâti, il y a effectivement une avancée importante avec une prise en compte des malfaçons sur le bâtiment.

M. LE MAIRE.- Une maison test est en cours de réalisation.

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Une réunion sur le chantier a été tenue il y a une semaine.

M. HEYER.- Une semaine seulement !

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Oui, mais en fait, le premier cabinet mandaté par Domial n'a pas fourni les conclusions attendues. Un deuxième cabinet a dû intervenir. Forcément, cela a retardé les choses. Maintenant, le chiffrage va être lancé et ensuite, au niveau de Domial, il faut que cela soit validé en termes de financements des travaux. Cela va prendre encore un peu de temps avec des appels d'offres. Ils sont soumis, comme nous, à un certain nombre de réglementations, mais cet aspect-là a nettement avancé et une visite a été faite sur site avec le responsable des travaux Domial et l'intervenante sociale. Ils ont fait le tour des logements pour voir quels étaient les travaux encore en suspens et il a été constaté que l'ensemble des travaux nécessaires ont pu maintenant être réalisés.

C'est sur le bâti que maintenant il reste le plus gros des travaux qui permettront d'éviter que les bâtiments ne se dégradent plus.

M. LE MAIRE.- Si je peux me permettre, Monsieur Heyer, avant que vous ne poursuiviez, je voulais juste préciser, car je pense qu'il s'agit d'un élément important que nous avons partagé déjà en 2021 : nous avons 4 objectifs sur cette convention : là, nous parlons des travaux, mais il y a 4 objectifs différents qui n'ont pas la même temporalité, et ils demandent des missions différentes. Et comme vient de le dire Sandrine Ackermann-Baums, certaines ont pris plus de temps, nous pouvons le dire, nous trouvons que Domial a mis du temps. Nous allons le dire ainsi, nous pouvons le partager. Si vous voulez un bilan, nous pouvons vous faire ce bilan qui est le nôtre, nous trouvons que cela n'est peut-être pas allé aussi vite que nous l'aurions souhaité. Mais une temporalité fait que c'était justement pour cette raison qu'il était prévu

une durée de deux ans pour travailler dans ce sens. La première année qui n'est pas une grosse année, mais qui a amené les premiers travaux, a surtout été de l'accompagnement.

M. HEYER.- Un point nous dérange : les responsabilités du bailleur sont quand même de recouvrer les loyers, et de maintenir les logements dans un état qui permet aux personnes d'en jouir de façon paisible. Et là, nous trouvons que la Commune a fait un effort conséquent, 16 000 € pour aider justement le bailleur qui avait des problèmes relationnels avec les habitants qui étaient en difficultés. Si le bailleur a une réactivité lente, qu'il est difficile à faire bouger, c'est quand même « fort de café ». Quelque part, la Commune fait un effort substantiel, nous pourrions nous attendre à ce qu'il fasse des efforts équivalents en termes de réactivité, d'autant qu'il a été partie prenante dans la construction du bâtiment. S'il y a des problèmes de conception, c'est aussi de son fait.

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Il s'engage à faire des travaux qui représentent une semaine de travail sur chaque maison, 37 semaines de travail. Vous imaginez bien l'ampleur des travaux qui vont être financés par Domial, en espérant ne plus avoir à faire ensuite des travaux aussi conséquents pour les maisons tous les ans.

M. LE MAIRE.- Si le bailleur traîne, c'est à son détriment, c'est lui qui en supporte les frais, car c'est lui qui ne recouvre pas assez vite les éléments.

Mais si la Ville s'investit là-dessus, je ré-insiste, là nous ne parlons que d'un point mais il y a 3 autres points sur la question de la vie sociale, l'implication citoyenne des habitants et si nous investissons, c'est aussi pour la vie du quartier. Nous pourrions avoir les plus beaux bâtiments du monde, vous savez que c'est une population qui a une culture, qui, à un moment donné, a été amenée à faire le choix de sortir des caravanes pour venir dans de l'habitat fixe, cela demande du temps. Nous savons qu'il est très difficile de changer comme cela de nature de vie et de mode de vie. Nous savons qu'il faut continuer à faire le travail récurrent sur l'animation, la vie sociale sur le quartier. C'est aussi pour cela que nous sommes engagés. Bien sûr, en étant tripartite, la Ville, l'État, le bailleur, c'est aussi une façon de dire au bailleur qu'il est embarqué avec nous.

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Une précision par rapport aux impayés : le bailleur fait toutes les procédures de recouvrement qu'il y a lieu de faire. Au bout d'un moment, on arrive à une procédure d'expulsion, et pour pouvoir la mettre en œuvre, il faut avoir le concours de la force publique et c'est l'État qui l'accorde. Quand il ne l'accorde pas, la situation reste bloquée. C'est l'État qui indemnise le bailleur.

M. HEYER.- Nous avons évoqué le cas de personnes par exemple qui passaient d'une grande famille à une plus petite, des solutions ont-elles été trouvées pour les réaffecter dans d'autres logements plus petits ?

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Quand c'est possible à chaque fois, oui, c'est fait. Nous avons le cas d'une personne à la retraite qui a quitté le quartier pour aller dans une autre résidence senior et qui se trouve très bien.

Après, c'est une décision individuelle de chacun d'avoir envie de changer de logement ou de faire de la co-location. C'est le choix de chacun. Par moments, le loyer peut être trop élevé par rapport à la situation de la personne.

M. LE MAIRE.- Le procès est le même que ce soit pour voie médiane ou pour n'importe quel logement ailleurs. Il y a forcément, encore une fois, je le redis, quelque chose plus long à mettre en œuvre, des compréhensions qui sont parfois un peu différentes avec des publics qui intègrent les choses, mais de façon un peu plus longue parfois. Il faut passer un peu plus de temps, mais nous sommes sur le même processus.

M. HEYER.- Je ne sais pas si nous nous sommes fait bien comprendre. Nous engageons des fonds qui n'iront pas directement aux personnes en difficultés pour aider à trouver des solutions.

Et les problèmes que nous voulons résoudre sont des problèmes de la responsabilité du bailleur. C'est pourquoi nous attendons de la part du bailleur de la réactivité et effectivement, nous attendons aussi de la part des intervenants de l'association une efficacité pour trouver des solutions pour aider les personnes à sortir de leurs problèmes.

M. LE MAIRE.- Encore une fois, nous ne traitons pas que ce sujet. Je vous rappelle que dans les compétences régaliennes d'une commune il y a la question de l'action sociale, qui est là, et pour ce quartier-là comme pour d'autres, il nous faut avoir des missions de ce type-là.

M. WINCKELMULLER.- En dehors du fait du bailleur social et des locaux en soi, tout un travail se fait aussi sur la scolarisation des enfants, sur l'inscription des enfants dans les clubs sportifs. Et c'est du travail de longue haleine qu'il faut toujours remettre sur le métier. Ce n'est jamais terminé. Cela ne veut pas dire que nous aurons un accompagnement pendant dix ans, mais ce sont des choses très longues à mettre en place qui demandent du temps. Il est vrai que la partie technique est liée plus à des prix, à des aléas du marché, la partie sociale et la partie d'accompagnement de cette population dans ce quartier et dans d'autres demande du temps et nous avons au moins l'avantage avec ces personnes-là d'avoir un interlocuteur là-bas qui va au front. Et les personnes de ce quartier savent aussi à qui s'adresser. C'est déjà un gros avantage en dehors de toute la partie plus technique.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Heyer, nous vous devons, suite à ce Conseil municipal de 2021, des réponses sur des questions que vous aviez posées. En préparant le Conseil, je me suis rendu compte de cela et ce sont des choses auxquelles nous n'avions pas répondu. Au cas où, je préfère le refaire.

Vous vouliez savoir comment nous avons été accompagnés là-dessus sur la maîtrise d'ouvrage, c'était une Société d'Économie Mixte à l'époque. Vous souhaitiez savoir comment les choses avaient été mises en place dans ce quartier. C'est la Société d'Économie Mixte, la Société d'Équipements Sud-Alsace qui avait mandat pour réaliser cette opération. Les propriétés c'est bien Domial, sauf pour tout ce qui est voirie, traditionnellement, sur les différentes choses. Ce sont des questions qui avaient été posées et je pense que nous n'avons pas forcément donné de réponses à la suite du Conseil. Je les redonne à tout le monde pour en avoir la connaissance.

Y a-t-il d'autres interventions ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la signature de l'avenant de prolongation de la convention de partenariat entre Appona, la Ville et Domial pour la mise en œuvre de l'accompagnement social,
- d'approuver l'inscription des crédits au BP 2023 et le versement des contributions Ville à Appona dans le cadre du projet d'accompagnement social.

Je vous en remercie et bien sûr, nous aussi, nous attendons avec impatience des résultats concrets pour le dire ainsi, sur la mission, il faut savoir parfois attendre un peu, mais nous reviendrons vers vous, quand nous aurons les éléments qui vont bien. Vous avez raison sur ce point, il est important d'avoir ces éléments. Merci beaucoup.

RESSOURCES HUMAINES

8. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 8 présenté :

Afin de prendre en compte les évolutions des services, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Le Directeur Général des Services ayant quitté la collectivité, il est prévu de le remplacer. Il convient d'adapter le tableau des effectifs au grade de son successeur.

Comme le précédent, celui est titulaire de son grade et sera détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Attaché principal	Attaché	DGS	1

Mme GERRER.- Il s'agit d'une délibération classique qui comporte juste une actualisation du tableau des effectifs en considération de l'arrivée du nouveau directeur général des services, M. Jonathan Gradoz que les agents, d'ailleurs, ont eu le plaisir de découvrir lors de la cérémonie des vœux du personnel. Je ne sais pas si Monsieur le Maire veut rajouter quelque chose.

M. LE MAIRE.- Non, nous vous avons envoyé un message. Il arrivera le 1^{er} avril et il vous sera présenté le moment opportun.

Mme GERRER.- Vous êtes invités à :

- approuver la modification du tableau des effectifs
- prélever les crédits nécessaires.

M. LE MAIRE.- C'est quelqu'un, vous l'avez compris, qui nous coûtera moins cher puisque nous avons un attaché principal et maintenant, nous avons un attaché.

Y a-t-il d'autres interventions ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2023 et suivants.

9. Mutuelle santé des agents : participation de l'employeur

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 9 présenté :

Les montants de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire Santé des agents sont déterminés en fonction d'un barème. Il convient de réviser ce barème suite à la revalorisation indiciaire du 1er janvier 2023. Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette révision.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-1608 du 22 décembre 2022 portant relèvement du salaire minimum de croissance,

Vu le décret n° 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Vu la délibération du 28 septembre 2022 ajustant les tranches d'indices en fonction de la revalorisation des grilles indiciaires,

La participation financière de la Ville à la mutuelle Santé des agents est versée en fonction de la composition familiale et d'un barème de revenus.

Ce barème détermine 3 tranches en fonction des indices de rémunération :

- tranche 1 : jusqu'à l'indice majoré 352
- tranche 2 ; de l'indice majoré 353 à l'indice majoré 476

• tranche 3 : à partir de l'indice 477

Le décret n° 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique a revalorisé l'indice minimal de rémunération de 352 à 353.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les agents classés dans les échelons les plus bas (avec un indice minimal de rémunération à 352) bénéficient de l'indice de rémunération 353. Désormais, par un effet mécanique, aucun agent ne situe en tranche 1. Ceci est contraire à la politique sociale de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier l'indice plafond de la tranche 1 et l'indice plancher de la tranche 2 pour rétablir la tranche 1 et ne pas pénaliser les agents aux rémunérations les plus basses.

Cette situation s'est déjà présentée en mai 2022. Elle a nécessité une adaptation des tranches de participation. En effet, chaque augmentation du SMIC est suivie d'une hausse de l'indice de rémunération. Dans ce contexte, il est proposé de revaloriser la tranche 1 de plusieurs points d'indice. Un examen des indices de rémunération des agents a montré qu'une hausse de l'indice 352 à 359 serait sans effet financier sur le coût de la participation de la Ville.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les tranches du barème sont les suivantes :

	Agent seul	Agent avec enfants	Couple	Famille
Tranche 1 jusqu'à l'indice majoré 359 <i>(précédemment indice majoré 352)</i>	49	61	66	79
Tranche 2 De l'indice majoré 360 à l'indice majoré 476 <i>(précédemment indice majoré 353)</i>	45	54	57	67
Tranche 3 A partir de l'indice majoré 477 <i>Sans changement</i>	42	49	52	61

M. LE MAIRE.- Il s'agit de la participation de l'employeur pour la Mutuelle Santé des agents, comme nous l'avions fait pour la Prévoyance lors du précédent Conseil.

Mme GERRER.- Tout à fait, il s'agit de la révision du barème de la tranche 1 de participation de la Ville à la protection sociale complémentaire santé des agents.

En raison de la revalorisation de l'indice minimal de la rémunération en date du 1^{er} janvier 2023, nous allons passer à une hausse d'indice de 352 à 359.

Après un examen des indices de rémunération, il a été montré que cette hausse serait sans effet financier sur le coût de la participation de la Ville.

Vous avez le tableau derrière la délibération et je vous propose de :

- modifier les tranches du barème
- prélever les crédits nécessaires.

M. LE MAIRE.- *Bis repetita* avec la délibération de la dernière fois, suite à l'augmentation du point d'indice qui avait modifié les différentes tranches.

Y a-t-il d'autres interventions ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de modifier les tranches du barème de la participation pour le risque Santé,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2023 et suivants.

DIVERS

10. Rapports de la municipalité

11. Divers et communications

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à la fin de cette séance du Conseil municipal et je propose aux collègues adjointes et adjoints et conseillers municipaux délégués de nous faire part des sujets qu'ils auraient éventuellement à nous faire partager ce soir.

Mme NAMUR.- Je voulais vous faire part d'une plantation qui a eu lieu aujourd'hui et faire un petit rappel : comme vous le savez, la forêt de Kingersheim est en dépérissement grave, et depuis plusieurs années, la Ville n'a pas pu financer les plantations de régénération préconisées par l'ONF en raison de coûts de travaux de sécurisation importants liés à des tempêtes, aux sécheresses, aux maladies et aux ravageurs.

Pour 2022, nous avons réussi à dégager un tout petit budget pour refaire des plantations ; elles ont eu lieu aujourd'hui avec des citoyens qui se sont engagés dans le CoPil Nature en Ville et ainsi, au parcours Vita 60 plants forestiers ont été plantés de neuf espèces différentes d'arbres que l'ONF espère adaptées au changement climatique.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci. C'était une belle séquence. Il faut que l'on comprenne que la forêt est en stress hydrique malheureusement et que cela amène à couper des arbres, mais il faut replanter des essences qui se tiendraient mieux dans le sud de la France qu'en Alsace, mais avec le dérèglement climatique, nous sommes obligés de changer ces espèces. C'était une belle séquence.

M. BRAND.- Un rappel ou une information pour certains : **la Journée Citoyenne aura lieu le 13 mai**, et l'équipe en place qui travaille tous les ans dessus est en train de travailler sur le contenu 2023.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Mme DUMORTIER.- Nous arrivons au lancement de **Momix demain soir à 19 heures à Tival** avec la compagnie de marionnettes qui présentera le spectacle Everest. Il reste quelques places disponibles et donc, si certains d'entre vous sont intéressés par la participation à cette ouverture, vous venez vers moi et vous me donnerez votre adresse. Nous vous ferons parvenir le billet.

M. LE MAIRE.- Ce spectacle d'ouverture se reproduit aussi vendredi une deuxième fois et des places sont aussi disponibles. Est-ce bien cela ?

Mme DUMORTIER.- Oui, quelques places.

Le CREA m'a proposé ce matin la chose suivante : si certains d'entre vous sont intéressés par un spectacle, qui n'est pas forcément celui d'ouverture, là aussi, vous pouvez revenir vers moi, me donner votre adresse mail et le CREA reviendra vers vous pour vous proposer un spectacle.

Nous allons vivre un moment fort. C'est vrai que ce festival était un peu difficile, mais nous avons pu le mener à bien ce projet cette année pour cette 32^e édition qui sera également un peu particulière, puisque ce sera le dernier festival porté par le directeur Philippe Schlienger, édition que nous allons savourer.

M. LE MAIRE.- Merci Dorothée. Nous pouvons saluer quand même, c'est important, l'effort de l'État, de la Région et du Département, en plus, car c'était une demande de notre part de pouvoir, dans cette période compliquée, vous l'avez compris, être accompagnés, s'il fallait reconduire. Bien sûr, nous voulions reconduire le festival, mais nous ne pouvions pas avec nos petits bras seuls le faire dans le contexte actuel. Vous avez peut-être vu dans le journal aujourd'hui que l'on parle de la problématique

des salles culturelles de façon générale, les cinémas aussi sont très impactés en ce moment. Ils ont des problèmes de reprise de public. Nous sentons que sur le domaine culturel, nous nous situons dans une période un peu compliquée qui met à mal l'économie du spectacle et donc, nous étions vraiment contents d'avoir l'appui des collectivités qui nous soutiennent traditionnellement et qui soutiennent le CREA pour travailler sur cette dimension.

Ce qui est important sur Momix, ce n'est pas tant le tout public, mais ce sont les 2 000 gamins qui vont aller en séance scolaire au théâtre, car ils n'iront pas forcément dans leur cadre familial. Il est important que nous puissions continuer à avoir cette dynamique.

M. ROLLIN.- Une petite information : **des travaux vont démarrer au centre-ville à partir du 30 janvier, rue de Lyon, entre la rue de Colmar et la rue d'Hirschau** à raison de 2 phases de 15 jours, durant un mois, il s'agit de travaux d'assainissement faits par le SIVOM et réalisés par l'entreprise TP Schneider. Vous trouverez les informations sur le site.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Les autres collègues élus ont-ils des souhaits d'intervention ?

M. LARGER.- Une petite question : avec la crise énergétique, qu'en est-il de la situation des artisans boulangers ? La demande a été formulée par le Préfet. Je voulais savoir si vous avez fait le tour des artisans Kingersheimois boulangers et bouchers-charcutiers et ce qu'il en est sur la communication des aides et quels retours vous avez eus sur les artisans de Kingersheim ?

Mme GERRER.- Effectivement, nous avons fait suivre le mail de la Préfecture avec une adresse dédiée. Nous leur avons fait un mail pour les guider et leur dire de ne pas hésiter à revenir vers nous en cas de difficultés. Il faut savoir que la majorité ne nous a pas fait de retour. Le seul avec qui j'ai eu le plaisir de pouvoir échanger, c'est M. Lidolf qui, lui, n'est pas outillé informatiquement, donc, nous lui avons imprimé tous les documents. Lui-même m'a fait remonter l'information comme quoi, pour l'instant, il n'avait pas de problématique par rapport à cette hausse et que, pour l'instant il arrivait à gérer.

En tout cas, nous avons une adresse « économie locale » qui est dédiée, et nous avons fait un courrier aux artisans de telle manière à ce qu'ils reviennent vers nous au besoin, en tout cas, nous restons à leur écoute.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez compris, celles et ceux qui sont en difficultés, c'est un peu comme nous la collectivité, sont celles et ceux qui n'ont plus de contrat depuis la date échéance et pour beaucoup comme nous, c'est le 31 décembre, ou alors ce sont celles et ceux à qui des opérateurs avaient promis monts et merveilles avec des contrats à bas coût, mais qui n'avaient pas vu la petite ligne qui parlait de la ré-indexation possible. Ce sont ces personnes qui sont touchées.

Nous avons fait le job avec ce qui nous avait été préconisé par la Préfecture à ce sujet-là. Nous surveillerons. Pour nous, il est important que les commerçants puissent aussi être regardés de façon bienveillante. Souvenez-vous, nous avons regardé deux ou trois cas de situations sur lesquelles nous pouvions travailler au moment de la crise Covid sur nos marges de manœuvre possible. Après, nous n'avons pas forcément toutes les compétences, mais il y a des choses que nous pouvons faire sur certains sujets quand nous pouvons aider.

M. LARGER.- J'ai participé à la réunion avec le Préfet et je voudrais préciser que le Préfet cherche surtout l'information de toutes les aides possibles, le bouclier, le guichet aussi surtout et les amortisseurs, et il cherche à faire des remontées éventuellement s'il y a des trous dans la raquette des aides, comme toujours, car il y a des conditions.

Le Préfet cherche surtout la communication des différentes aides, et à faire remonter l'information.

M. LE MAIRE.- Nous sommes bien au courant et nous faisons aussi ce travail avec l'Agglomération pour un certain nombre de choses. Après, nous avons aussi un peu l'impression que le Préfet se sert de nous quand il a besoin et à d'autres moments, il nous oublie un peu.

Mme RAMUNDI.- Pour préciser, nous avons tendance à dire qu'il faut aller vers les communes, mais il faut savoir que tous ces artisans et commerçants ont quand même des syndicats, des corporations et des organisations professionnelles. Des réunions ont lieu et malheureusement, mes chers collègues, ils ne prennent pas forcément suffisamment le temps pour aller à l'information.

M. LARGER.- Ils ne sont pas tous adhérents à des corporations, néanmoins, ils ont tous un expert-comptable.

Mme RAMUNDI.- Oui, j'allais le relever.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Je ferme la séance pour une intervention parmi le public.

Merci beaucoup de votre participation. Je vous souhaite une belle soirée et à bientôt.

(La séance est levée à 20 heures 15.)

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2023
de la ville de Kingersheim**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022

MARCHES PUBLICS

2. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022

FINANCES

3. Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 – débat sur la politique générale de la commune

DEVELOPPEMENT DURABLE

4. Incorporation de voirie dans le domaine public

SERVICES TECHNIQUES

5. Rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM

ENFANCE ET SPORTS

6. Petits déjeuners à l'école – mise en place du dispositif

SOLIDARITES

7. Accompagnement social voie médiane : avenant de prolongation à la convention AVDL

RESSOURCES HUMAINES

8. Tableau des effectifs
9. Mutuelle santé des agents : participation de l'employeur


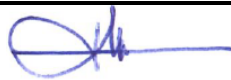
Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Michel CHÉRAY	4 ^{ème} Adjoint au Maire	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Dorothee DUMORTIER	5 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Myrna JACQUIN	7 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Arnaud ROLLIN	8 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	Proc. à Valérie GERRER
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	Proc. à Laurent RICHE
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	Proc. à Michel CHÉRAY
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	Proc. à Philippe LARGER
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	Proc. à Pascal HEYER
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	

Signature du PV de la séance du 25 janvier 2023

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jean-Michel RIMBERT	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 15 mars 2023